

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 0025/AAMI/MINFOR/SG/DAG/SDBM/SMA/17 DU 13 FEVRIER 2017 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES OU D'UN BUREAU DE CONSULTANTS CHARGE DE LA REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE SUR LA MISE EN PLACE D'UN MECANISME D'APPUI FINANCIER SUR CREDITS AUX PME DU SECTEUR DE LA DEUXIEME ET TROISIEME TRANSFORMATION DU BOIS (2/3 TB).

Article 1 : Objet

Le présent avis a pour objet, la présélection d'un bureau d'études ou d'un bureau de consultants chargé de la réalisation de l'étude de faisabilité sur la mise en place d'un mécanisme d'appui financier sur crédits aux pme du secteur de la deuxième et troisième transformation du bois (2/3 TB).

Article 2 : Niveau d'avancement

La loi N° 2010/001 du 13 Avril 2010 portant promotion des PME au Cameroun ;
L'étude de restructuration du CPB validée en 2012 ;
Le plan d'industrialisation du secteur bois au Cameroun ;
Une note de conception préliminaire du mécanisme financier recherché.

Article 3 : Description des prestations

La mission du bureau d'étude qui sera chargé de la mise en œuvre du projet, consistera à réaliser une étude pour la mise en place d'un mécanisme d'appui financier sur crédits aux pme du secteur de la deuxième et troisième transformation du bois (2/3 TB).

3.1 Objectif Global

Cette étude vise à contribuer à l'atteinte de l'un des objectifs du DSCE qu'est le « renforcement du secteur privé comme moteur de la croissance par l'amélioration de la compétitivité des PME/PMI et micro-entreprises en général et en particulier l'augmentation de la valeur ajoutée et du nombre d'emplois dans les PME du secteur bois.»

3.2 Objectifs Spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agit de :
identifier les besoins financiers des PME et micro entreprise du secteur de la transformation du bois ;
évaluer les capacités de gestion comptable et financière des dites entreprises ;
analyser les types de financements des PME et Micro-entreprises existant au Cameroun et autres initiatives en cours de développement (ex : CDE, Chambre d'agriculture, autres à être identifiées) et analyser les procédures d'obtention de crédits et de remboursement mises en place ;
proposer des scénarii de financement des PME et micro entreprises par un Fonds à mettre en place à travers une ligne de crédits du Fonds Commun (types de structures pouvant gérer le fonds, types de crédits, critères d'attribution de crédits, stratégie de suivi de la gestion et des remboursements, etc.) ;
proposer un plan global de la mise en œuvre du mécanisme et une planification annuelle ;
spécifier les phases de mise en œuvre du mécanisme (test, phase initiale, phase croisière).

Article 4 : Financement

Les prestations de service relatives au présent avis seront financées par le budget du Fonds Commun PSFE de l'exercice 2017.

Article 5: Participation au présent avis

La participation au présent avis est ouverte à tous les bureaux d'études ayant une expérience avérée dans le domaine.

Article 6 : Dossier de manifestation d'intérêt

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes présentées en deux volumes.

Volume A : Dossier administratif

Ce volume devra comprendre les pièces administratives suivantes en originaux ou copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois. **L'absence ou la non-conformité de l'une de ces pièces entraînera l'élimination du candidat.**

Une lettre de motivation timbrée et dûment signée du candidat ;

L'accord de groupement, le cas échéant ;

Le pouvoir de signature, le cas échéant ;

En cas de groupement, chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet.

Volume B : Dossier technique

Sous peine de rejet, les pièces requises ci-après, devront être impérativement produites dans le dossier technique :

Les références du Bureau d'études

La note de présentation de la structure candidate, qui ressort de façon non exhaustive l'année de création, les domaines de compétence, les ressources humaines et matérielles disponibles (présenter les justificatifs de la propriété des ressources matérielles).

Les références des prestations similaires (produire les première et dernière pages du contrat et le PV de réception pour que la référence soit validée).

Les qualifications et expériences des experts

Le soumissionnaire devra présenter une équipe de deux (02) spécialistes dont :

Chef de mission

Celui-ci devra avoir le profil suivant :

un consultant senior, avoir un diplôme (BAC + 5) en économie ou en gestion des entreprises;

Avoir 10 ans d'expérience ; dont 5 années d'expérience spécifique en micro-finance ou en gestion des entreprises;

Adjoint au Chef de mission

Celui-ci devra avoir le profil suivant :

un consultant junior, avoir un diplôme de niveau (BAC + 5) en science du bois ou en foresterie,

Avoir 10 ans d'expérience dont 5 années d'expérience spécifique en suivi et encadrement des PME et PMI du secteur de la transformation du Bois.

Le consultant pourra joindre à son équipe d'autres experts en tant que de besoin, en fonction des compétences jugées nécessaires. Les fonctionnaires en service ne sont pas éligibles, excepté ceux ayant une mise à disposition pour intégrer le cabinet d'études en cas d'adjudication. Le consultant fournira (i) pour chaque expert, la copie certifiée conforme des diplômes et le CV daté et signé du concerné, (ii) un tableau de répartition des tâches entre les experts.

Article 7 : critères d'évaluation

L'évaluation de la manifestation d'intérêt portera sur les critères essentiels ci-dessous sur 100 points :

N°	Critères	Note
1	Capacité d'intervention du Cabinet (ressources humaines et matérielles)	10
2	Expérience générale du cabinet et références dans les projets similaires	40
3	Qualifications et expériences professionnelles générales et spécifiques des experts	40
4	Pertinence de l'attribution des tâches aux experts	05
5	Présentation générale de l'offre	05
TOTAL		100 points

Seuls les candidats qui auront totalisé à l'issu de l'évaluation technique une note au moins égale à **70 points sur 100** seront retenus pour la phase suivante.

Article 8 : Dépôt des dossiers

Les manifestations d'intérêt rédigées en français ou en anglais, faites en six (06) exemplaires dont un original marqué comme tel et cinq (05) copies, devront être déposées au service des marchés, (porte 807), 8^{ème} étage du Ministère des Forêts et de la Faune, sis à l'immeuble ministériel n°2, au plus tard le 24/03/2017 à 10 heures.

Elles devront porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°
0025/AAMI/MINFOR/SG/DAG/SDBM/SMA/17 DU 13 FEVRIER 2017

RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES OU D'UN BUREAU DE CONSULTANTS CHARGE DE LA REALISATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE SUR LA MISE EN PLACE D'UN MECANISME D'APPUI FINANCIER SUR CREDITS AUX PME DU SECTEUR DE LA DEUXIEME ET TROISIEME TRANSFORMATION DU BOIS (2/3 TB).

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Article 9 : Etude de dossiers et publication des résultats

Les dossiers enregistrés seront examinés par un Comité Technique mis sur pied par le Ministre des Forêts et de la Faune et les prestataires retenus seront informés des résultats par voie de communiqué officiel.

Article 10 : Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur le présent avis peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service des marchés du MINFOR (sis au 8^{ème} étage de l'immeuble ministériel n°2, porte 807).

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE
NGOLE Phillip NGWESE